



PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Québec, le 29 mai 2018

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [REDACTED]

N/Réf. : 0801-01-2018-2019-104

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 28 mai dernier, laquelle vise à vérifier l'absence ou l'existence de litiges, réclamations ou dossiers ouverts auprès du Tribunal administratif du Québec pour les compagnies suivantes :

- Éducation Savoir Laval
- La Cité du Savoir

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient deux dossiers ouverts correspondant à votre demande : SAI-M-224748-1405 (O) et SAI-M-231280-1411 (O).

Comme convenu lors d'une conversation téléphonique tenue ce jour, vous trouverez en pièces jointes une copie des plunitifs de ces dossiers, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1).

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plunitifs